# La Collecte des déchets se fera en alternance, une semaine sur deux

Vous trouverez votre calendrier au verso.

- ✓ Sortir les bacs la veille du ramassage.
- ✓ Présenter les poignées des bacs côté rue afin de faciliter le travail des ripeurs.
- ✓ Les bacs ne doivent pas entraver le passage des piétons et des voitures.
- ✓ Rentrer les bacs après le ramassage.

En déposant vos déchets dans les circuits adaptés, vous permettez leur recyclage et leur valorisation.



#### Le Tri

⇒ dans votre ancien bac, avec autocollant TRI collé sous la poignée

Les déchets triés doivent être déposés en vrac dans le bac de tri. Ne pas mettre les emballages les uns dans les autres.



### Les Ordures Ménagères

⇒ exclusivement le nouveau bac gris pucé Les bacs non pucés ne seront plus collectés pour les Ordures Ménagères.





## Le Compost

⇒ Composteur en vente

à la Ressourcerie : 90 avenue de la République 70200 LURE - 03 84 300 379





#### Le Verre

⇒ doit être déposé dans les conteneurs d'apport volontaire, sans couvercle ni bouchon.







Communauté de Communes du Pays de Lure

- ZA de la Saline Rue des Berniers 70204 Lure Cedex
- 03.84.89.00.30 **a** 03.84.89.00.31 contact@pays-de-lure.fr